

**FICHE D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE ASS 1^{ère} ANNEE RENTREE
2020/2021****POUR LES CANDIDATS PARCOURSUP ET HORS PARCOURSUP**

**A nous retourner au plus tard par mail le 1^{er} juillet 2020 remplie, signée et
accompagnée des pièces justificatives à l'adresse ifsy@yvelines.fr.**

**Les paiements nécessaires sont à déposer
le jeudi 16 juillet 2020 de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 lors de la journée
d'inscription administrative**

**COORDONNEES PERSONNELLES**

Nom : Nom d'épouse s'il y a lieu :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse personnelle :
.....

Tél. portable :

Mail :

Personne à contacter en cas d'urgence : Nom et prénom

Tél. :

Photo d'identité(à insérer en fichier
numérique)**DIPLÔMES SCOLAIRES, UNIVERSITAIRES, PROFESSIONNELS**.....
.....
.....
.....**COORDONNEES PROFESSIONNELLES (pour les étudiants actuellement en poste)**Profession : Pôle Emploi oui non

Service employeur :

Coordonnées de l'employeur :

Contact de l'employeur :

Institut de Formation Sociale des Yvelines

27 boulevard Saint-Antoine – 78000 Versailles – Tél. : 01 61 31 19 00 – <http://ifsy.yvelines.fr>



PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE IMPERATIVEMENT

- une copie de votre pièce d'identité (CNI, passeport) ;
- une photo d'identité **numérique**, à joindre en fichier jpg, png en plus de celle intégrée au présent formulaire ;
- une attestation d'assurance responsabilité civile de moins de 3 mois à date de réception ;
- un certificat médical attestant que vous êtes apte à entreprendre une formation d'assistant de service social et que vous êtes à jour de vos vaccinations réglementaires ;
- une copie de votre attestation de Niveau 4 (condition d'éligibilité pour intégrer la formation), c'est-à-dire :
 - o copie de votre diplôme du baccalauréat
 - o ou copie de votre attestation de réussite / relevé de notes au baccalauréat pour les élèves de Terminale
 - o ou copie d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4 ;
- une copie de vos autres diplômes ;
- une copie de l'attestation d'acquiescement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération, que vous devez effectuer en ligne sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>. **Cette démarche n'est pas à effectuer pour les étudiants dont la formation est financée par leur employeur.**
- **UNIQUEMENT si vous êtes dans l'une des catégories ci-dessous :**
 - o Demandeur d'emploi (catégories A et B) inscrits à Pôle Emploi depuis 6 mois minimum à l'entrée en formation, dont le coût de la formation n'est pas pris en charge par Pôle Emploi,
 - o Ou bénéficiaire d'un Parcours Emploi Compétence (PEC) y compris en cas de démission,
 - o Ou bénéficiaire du RSA**>>> Fournir une attestation justifiant l'un de ces trois statuts.**



REGLEMENT DE LA FORMATION

- ✓ **2 paiements distincts** par chèque à l'ordre du Payeur départemental des Yvelines :
 - o **550€** pour l'inscription à la formation (*il est possible de régler en plusieurs fois**)
 - o **170€** pour les frais de scolarité de l'université de Paris-Nanterre.

**Vous avez la possibilité de payer en 3 fois. Si vous choisissez cette option, il vous faudra indiquer au dos de chaque chèque les dates d'encaissement souhaitées. Attention, les 3 chèques seront encaissés AU PLUS TARD début décembre 2020 afin de respecter l'année d'exercice comptable.*

Concernant la date d'encaissement celle-ci est estimative et dépend des délais de traitement du débiteur.

- ✓ **UNIQUEMENT** pour les étudiants dont la formation est prise en charge au titre de la formation continue (financement employeur, CPF, CIF, OPCA...) : fournir **une attestation de prise en charge financière de la formation** par l'organisme en question.

Attention, tout dossier incomplet ou mal rempli sera rejeté.



Pour information, l'établissement fermera ses portes du 27 juillet au 21 août 2020 inclus.

Date :

Signature :